



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Don d'organes au Québec

RÉSULTATS 2012 ET PROPOSITIONS POUR AMÉLIORER LA PERFORMANCE DU SYSTÈME ET GÉNÉRER DES ÉCONOMIES POUR LA SOCIÉTÉ

Montréal, le 14 février 2013 – En 2012, 364 personnes ont bénéficié d'une transplantation grâce à la générosité des 120 donneurs décédés du Québec et de leur famille, une diminution de 17 donneurs décédés par rapport à 2011 (soit 13 %). S'ajoutent 53 dons vivants de rein, selon les chiffres obtenus des établissements offrant des programmes de transplantation. Cependant, au 31 décembre 2012, 1 250 personnes étaient inscrites sur la liste d'attente pour une transplantation, dont 923 pour une greffe de rein. On rapporte au cours de la même année 69 décès, soit 10 de plus qu'en 2011.

Transplant Québec fait deux constatations récurrentes

Transplant Québec est préoccupé par les résultats du système de don d'organes au Québec qui, en dépit d'efforts importants, plafonnent depuis une décennie bien en deçà du potentiel estimé par le Collège des médecins du Québec¹. Transplant Québec fait deux constatations récurrentes: d'une part, l'identification des donneurs potentiels dans les unités de soins critiques des établissements de santé et de services sociaux n'est pas systématique; d'autre part, trop de Québécois n'ont toujours pas fait connaître leurs volontés quant au don d'organes à leur décès, ni officiellement ni à leurs proches.

Le don d'organes et la transplantation sont rentables

À l'instar de l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS), Transplant Québec réitère qu'il faut soutenir davantage la promotion du don d'organes dans son sens large. En effet, dans un rapport, publié en décembre 2012, intitulé *Analyse d'impact budgétaire d'une augmentation de la transplantation rénale au Québec*, l'Institut mentionne que « *Le recours à la greffe est limité par le nombre d'organes disponibles et le plus faible nombre de donneurs vivants par comparaison avec l'expérience observée ailleurs; il en découle le besoin de promouvoir davantage le don d'organes.* »² L'étude avance que la transplantation rénale est non seulement utile pour recouvrer la santé mais aussi rentable pour le système et la société. « *Même si les différentes mesures pour optimiser la gestion des reins de donneurs cadavériques, promouvoir le consentement au prélèvement des organes au décès et accroître le nombre de donneurs vivants exigent des investissements, ils seront rapidement compensés par les économies résultant des greffes additionnelles réalisées annuellement.* »²

Selon la compréhension de Transplant Québec de l'analyse de l'INESSS, des augmentations du nombre de donneurs pourraient permettre des économies substantielles au système de santé pouvant approcher 20 millions de dollars sur 10 ans. Selon une autre étude, celle du professeur Yves Rabeau³ publiée en novembre 2012, ce sont plus de 50 millions de dollars qui pourraient être économisés sur 10 ans en prenant en considération que près de la moitié des personnes greffées retournent sur le marché du travail.

S'appuyant également sur l'expérience et les recommandations des pays les plus performants en don d'organes et transplantation, tels l'Espagne, la France et les États-Unis, Transplant Québec s'affaire à diffuser et à soutenir l'implantation des meilleures pratiques dans les hôpitaux. À cet égard, la *Procédure*

¹ *Les donneurs d'organes dans les hôpitaux du Québec*, année 2008, Collège des médecins du Québec.

Cette étude (la plus récente disponible) estime qu'en 2008, le potentiel de donneurs dans les hôpitaux aurait été de 342, si toutes les conditions avaient été réunies, à toutes les fois.

² Tiré de *Analyse d'impact budgétaire d'une augmentation de la transplantation rénale au Québec*, Rapport de l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux, décembre 2012.

³ Tiré de *Étude sur l'économie de l'insuffisance rénale*, Yves Rabeau, Ph.D., pour le compte de la Fondation canadienne du rein-division du Québec, novembre 2012.

⁴ Association des conseils des médecins, dentistes et pharmaciens du Québec (ACMDPQ) et Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux (AQESSS)

type en don d'organes pour faciliter la réalisation du don d'organes a été déployée en 2012 dans tous les établissements de soins généraux et spécialisés, fruit d'une collaboration de Transplant Québec avec ses partenaires⁴. Un cadre d'organisation des services complétera sous peu l'offre pour guider les établissements dans leurs responsabilités en vue d'améliorer le processus menant au don et ainsi permettre qu'un plus grand nombre de personnes puissent être transplantées. La prestation d'un service d'accompagnement par Transplant Québec sur une base régulière et plus soutenue dans tous les établissements est une des clés, sous réserve que les ressources requises soient au rendez-vous. De plus, une autre clé est la création d'un tandem médecin coordonnateur en don d'organes et infirmière pour soutenir la réalisation du don dans les hôpitaux.

« En tant que représentant des familles de donneurs et des receveurs au conseil d'administration de Transplant Québec, il m'importe de rappeler que le don d'organes fait toute la différence dans la vie des receveurs et de leur famille, mais aussi pour les familles de donneur qui en témoignent régulièrement », a déclaré M^e René Dussault, président du Conseil.

Déclarer son intention d'être donneur potentiel

Pour augmenter le nombre de transplantations, il faut que le don d'organes puisse se réaliser chaque fois que c'est possible. Il est important de rappeler que seulement 1,3 % des personnes qui décèdent à l'hôpital sont susceptibles de devenir des donneurs d'organes et qu'un seul donneur peut sauver jusqu'à 8 vies. Chaque personne devrait signifier son choix quant au don d'organes à son décès. Il existe trois façons de signifier son consentement au Québec (www.signezdon.gouv.qc.ca):

- Signer le formulaire *Consentement au don d'organes et de tissus* de la Régie de l'assurance maladie du Québec
- Signer l'autocollant de consentement et l'apposer au dos de sa carte d'assurance maladie
- Faire inscrire son consentement (ou son refus) au *Registre des consentements au don d'organes et de tissus* de la Chambre des notaires du Québec

« Il n'y a pas de plus grand geste d'amour que de donner la vie et la santé en héritage. À l'occasion de la Saint-Valentin, je souhaite que chaque Québécois et chaque Québécoise prennent le temps de discuter de ses volontés au sujet du don d'organes avec ses proches et qu'ils expriment leur choix dans les registres officiels de consentement », a tenu à rappeler M. Louis Beaulieu, directeur général de Transplant Québec.

Des données complémentaires sont disponibles à : www.transplantquebec.ca

À propos de Transplant Québec

Avec pour finalité de sauver des vies ou d'améliorer l'état de santé des personnes qui ont besoin d'une transplantation, Transplant Québec, sur mandat du ministre de la Santé et des Services sociaux, coordonne le processus de don d'organes, assure l'équité d'attribution des organes, soutient l'amélioration des pratiques cliniques par la concertation et la mobilisation des partenaires, et fait la promotion du don d'organes dans la société. Ainsi, Transplant Québec contribue activement à ce que le plus grand nombre possible de Québécois et de Québécoises en attente d'un organe puissent bénéficier d'une transplantation.

Source et renseignements:

Brigitte Junius, ARP

Transplant Québec, 514 286-1414, poste 216 / 514 349-0752